

SOURCE D'INVESTISSEMENT DE LA FTO : SUBVENTIONS DE DÉMARRAGE

SURVOL



La FTO octroie des subventions de démarrage afin d'élaborer de nouvelles idées et des approches différentes en vue d'obtenir des résultats. Les projets doivent être compatibles avec un effet prioritaire de la FTO et être largement compatibles avec un résultat de subvention.

Les objectifs des subventions de démarrage de la FTO sont les suivants :

- Proposer de nouvelles ou de meilleures façons de faire les choses (façons plus efficaces ou efficaces), menant à un plus grand impact
- Élaborer un fait probant, en testant ou mettant à l'essai des approches nouvelles ou non éprouvées
- Permettre à un organisme de tirer des leçons de la mise à l'essai d'idées ou de concepts qui n'ont jamais été expérimentés
- Répondre à des enjeux émergents dans une communauté
- Expérimenter de nouvelles approches sans connaître les résultats possibles
- Explorer la faisabilité d'idées ou de choses qui sont nouvelles ou non éprouvées

Types de projets financés

Tous les projets doivent être centrés sur le démarrage de nouvelles idées ou approches qui mèneront à la production d'un plus grand impact dans leur communauté en :

- Recherchant un nouveau concept, une nouvelle idée ou approche
- Élaborant, lançant ou testant une nouvelle idée ou approche, ou un nouvel événement; mettant à l'essai un nouveau programme ou réalisant un projet de démonstration
- Menant une étude de faisabilité
- Se rassemblant autour d'un enjeu émergent

Montant et durée

Échelle : 5 000 \$ à 75 000 \$

Durée : Jusqu'à 1 an

Retenue : 10 % du financement sera retenu; cette portion sera versée si l'examen du rapport final est concluant.

Les projets de démarrage doivent être compatibles avec un des résultats de subvention de démarrage suivants associés à un domaine d'action :



RÉSULTATS DE SUBVENTION

- Des entraîneurs, officiels et bénévoles formés et accrédités
- Les programmes sont sécuritaires, inclusifs et équitables, adaptés à l'âge et aux capacités
- Les Ontariens adoptent un mode de vie actif



RÉSULTATS DE SUBVENTION

- Les gens peuvent intervenir pour façonner les services et programmes qui leur tiennent à cœur
- Les personnes marginalisées assument des rôles de leaders dans leur communauté
- Les groupes diversifiés collaborent pour améliorer la vie communautaire
- Les personnes isolées ont des liens dans leur communauté



RÉSULTATS DE SUBVENTION

- Les gens participent aux efforts de conservation et de restauration des écosystèmes
- Les efforts de conservation et de restauration sont mieux planifiés et plus durables
- Les gens sont en contact avec l'environnement et comprennent leur impact sur celui-ci
- Les gens et les utilisateurs de ressources prennent des mesures délibérées pour avantager l'environnement
- Des mécanismes sont élaborés pour promouvoir l'intendance responsable des ressources



RÉSULTATS DE SUBVENTION

- Les compétences et les connaissances sont transmises à la prochaine génération de leaders artistiques
- Accès à des possibilités d'apprentissage artistique et des expériences artistiques, culturelles et patrimoniales significatives
- Les gens sont engagés dans la création artistique communautaire
- Préservation et animation du patrimoine culturel



RÉSULTATS DE SUBVENTION

- Les parents, les personnes responsables et les adultes alliés ont les compétences pour appuyer les enfants et les jeunes faisant face à des obstacles
- Les enfants et les jeunes faisant face à des obstacles acquièrent de fortes compétences émotionnelles et sociales
- Les jeunes faisant face à des obstacles font du bénévolat et assument des rôles de leaders
- Les jeunes s'engagent dans la création de solutions aux défis auxquels fait face leur communauté



RÉSULTATS DE SUBVENTION

- Les personnes économiquement vulnérables ont accès à des services communautaires qui améliorent leur stabilité financière
- Les personnes économiquement vulnérables sont en mesure de satisfaire leurs besoins élémentaires
- Les gens ont les compétences et les connaissances pour acquérir une plus grande autonomie financière
- Les gens obtiennent un emploi et le conservent
- Les gens deviennent entrepreneurs

TYPES DE COÛTS FINANÇÉS

Tous les coûts financés par la FTO doivent être admissibles et nécessaires à la réalisation du projet décrit.

Coûts de projet directs

- Coûts directs liés au personnel : Salaires, coûts obligatoires liés à l'emploi et avantages liés au personnel relatifs à des postes nouveaux ou maintenus qui sont financés spécifiquement pour la réalisation du projet.

Coûts directs non liés au personnel

- Services achetés (d'entrepreneurs ou d'experts-conseils) particulièrement liés à la prestation du programme ou du service.
- Coûts d'ateliers, de rencontres et d'événements de rassemblement liés à la prestation du programme ou du service.
- Fournitures et matériel achetés devant être utilisés pour la prestation du programme ou du service.
- Coûts de déplacements des employés, bénévoles et participants, qui sont directement liés au projet.
- Coûts d'évaluation : Un maximum de 10 % du budget total demandé à la FTO peut être utilisé pour la planification et la réalisation de l'évaluation de votre projet financé. Ce montant est seulement pour l'évaluation de votre projet financé.
- Autres coûts : Autres coûts directement liés à la prestation du programme ou du service, qui n'ont pas été tenus en compte dans les catégories fournies.

Frais généraux et administratifs

La FTO financera les frais généraux et administratifs directement liés au projet financé, **jusqu'à 15 % du budget total demandé à la FTO**. Cela n'inclut pas les coûts directs de gestion ou de réalisation d'un projet, notamment le personnel associé au programme. Ce sont des dépenses admissibles qui font partie de catégories budgétaires distinctes.

Les frais généraux et administratifs peuvent comprendre une portion des dépenses de fonctionnement courantes pouvant être attribuées spécifiquement au projet financé.

Veuillez consulter la [Politique des frais généraux et administratifs](#) pour obtenir plus de détails.

Types de coûts et de projets non financés

- Demandes pour financer un programme ou un projet précédemment ou actuellement offert
- Demandes qui ne sont pas clairement compatibles avec un effet prioritaire de la FTO et un résultat de subvention de démarrage
- Rénovations, réparations, nouveaux édifices
- Activités réalisées ou coûts engagés avant l'approbation de la demande de subvention par la FTO
- Taxes, comme la TPS et la TVH, pour lesquelles le demandeur a droit à un remboursement, et tous les autres coûts donnant droit à un remboursement
- Coûts pour imprévus

DEMANDE DE SUBVENTION DE DÉMARRAGE

Les demandeurs de subvention devront :

- Déterminer un effet prioritaire de la FTO et un résultat de subvention de démarrage. Apprenez-en davantage sur les [Effets prioritaires, résultats et mesures de subvention](#) associés à tous les domaines d'action.
- Décrire clairement l'idée, le défi ou la possibilité qu'ils exploreront, relativement à un effet prioritaire de la FTO et un résultat de subvention de démarrage.
- Décrire le besoin de la communauté auquel on répondra grâce au projet.
- Décrire les activités requises pour réaliser le projet.
- Fournir des photos ou diagrammes pour appuyer la demande.
- Décrire les leçons qu'ils souhaitent tirer du projet.
- Remplir un [Feuillet de travail financier](#) décrivant le budget demandé.

Consultez les questions de la [Demande de subvention de démarrage](#) et les conseils aux demandeurs, ainsi que les directives relatives au [Feuillet de travail financier](#).

Critères d'évaluation

Les demandes de subvention de démarrage seront évaluées selon trois [critères](#) : Stratégie, Processus et Personnes

Stratégie

- Le projet est compatible avec un effet prioritaire de la FTO et un résultat de subvention de démarrage.
- L'idée, la possibilité ou le défi explorés sont bien compris.
- Le type, le niveau et l'urgence du besoin de la communauté sont décrits.
- La façon dont le projet aura un impact sur la communauté est claire (p. ex., l'ampleur et la profondeur).
- Il existe un lien entre le besoin de la communauté, ainsi que la façon dont le projet y répondra et produira le résultat de subvention.

Processus

- La demande présente un calendrier raisonnable et décrit les liens entre les activités du projet et ses objectifs.

Personnes

- Les enseignements prévus pour l'organisme, la communauté ou le secteur sont clairs et compatibles avec le résultat de subvention.
- La demande indique la façon dont les enseignements seront utilisés et les prochaines étapes.

Documents exigés

La FTO n'exige pas des demandeurs qu'ils soumettent les documents suivants avec leur demande; cependant, ces documents doivent avoir été obtenus et être disponibles au plus tard

à la date limite de soumission de la demande. La FTO pourrait les demander à tout moment, notamment au cours de l'évaluation ou après l'approbation de la subvention.

Devis

Lorsque vous demandez des fonds à la FTO pour des biens et/ou des services évalués individuellement à plus de 10 000 \$, la FTO demande à votre organisme de démontrer qu'il a recherché le meilleur rapport qualité/prix. Le montant demandé doit être raisonnable et corroboré par des soumissions concurrentielles. La FTO exige aux moins deux devis écrits à l'achat de biens ou de services évalués individuellement à plus de 10 000 \$.

De multiples sous-contrats avec le même organisme ou fournisseur pour le même projet seront considérés comme étant un total cumulé. Cela signifie que si le total de ces biens et services excède 10 000 \$, des soumissions concurrentielles d'au moins deux devis écrits sont requises.

La FTO pourrait demander aux demandeurs de fournir des copies des devis à tout moment après la soumission de la demande.

Entente de collaboration

Les demandeurs en collaboration doivent avoir une entente formelle en main lorsqu'ils soumettent la demande. L'entente doit décrire en détail l'objet et la nature de la collaboration; elle doit être signée par tous les membres soumettant une demande en collaboration pour obtenir du financement de la FTO. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, veuillez consulter la politique [Demandeurs en collaboration](#).

Production de rapports de subvention

La FTO exige un rapport final qui fournit les renseignements suivants :

- Le projet a atteint le résultat de subvention choisi
- Les coûts engagés étaient conformes au budget approuvé
- Les leçons tirées des résultats du projet et les intentions relativement à l'apprentissage
- Prochaines étapes
- Respect des conditions du Contrat de subvention et dépense complète (100 %) de tous les coûts énumérés dans le budget. Veuillez noter que 10 % de la subvention sera retenue; ce montant sera versé si l'examen du rapport final est concluant. Reportez-vous à la politique [Versement des paiements aux bénéficiaires](#).

Apprentissage

Sur demande, le bénéficiaire donnera à la FTO l'accès aux documents pertinents portant sur les produits ayant découlé du projet afin que la FTO puisse analyser et regrouper l'information.

Les leçons tirées des projets de démarrage contribueront à accroître la base de connaissances de la FTO et permettront aux demandeurs de subvention, à d'autres organismes, aux employés et aux bénévoles d'apprendre de ces projets. Dans certains cas, les projets de démarrage qui produisent des faits importants avec des résultats éprouvés pourraient être utilisés plus tard par un bénéficiaire de subvention qui soumettrait une demande de subvention de croissance ou d'immobilisations pour financer un projet de grande envergure et axé sur la mise en œuvre.

DÉFINITIONS ET RESSOURCES

Concept : Une idée abstraite ou une notion générale.

Enjeu émergent : Un enjeu nouvellement créé ou cerné qui croît en force ou en popularité et devient connu ou établi.

Étude de faisabilité : Une étude visant à découvrir objectivement et rationnellement les forces et les faiblesses d'un processus existant ou d'une initiative proposée, incluant les possibilités et les risques, les ressources nécessaires à sa réalisation et ultimement ses possibilités de réussite.

Non éprouvé : Dans le contexte de la FTO, « non éprouvé » signifie qu'il n'existe pas de preuve démontrant que l'idée, l'approche ou le programme proposés fonctionnent ou ne fonctionnent pas. La source Démarrage s'adresse aux organismes qui souhaitent tester ou mettre à l'essai une *nouvelle approche*, ou encore prouver qu'une approche fonctionne ou ne fonctionne pas, ce qui permettrait à l'organisme de tirer des leçons de ses efforts.

Nouveau : Dans le contexte de la FTO, cela inclut des choses qui sont nouvelles pour un organisme, une communauté ou un secteur, p. ex. mettre à l'essai un nouveau programme ou une nouvelle approche ou entreprendre une recherche qui n'a pas déjà été menée par un organisme, une communauté ou un secteur.

Projet : Une initiative proposée par un demandeur de subvention de la FTO. Pour la FTO, un projet ou une initiative a un début et une fin déterminés ainsi qu'un objectif précis. Le terme « projet » est fréquemment utilisé dans la demande en ligne de la FTO; il est parfois utilisé de façon interchangeable avec le terme « initiative ».

Documents connexes

[POL-INV-01 Politique d'admissibilité](#)

[POL-INV-06 Politique des frais généraux et administratifs](#)

[POL-INV-09 Politique de reconnaissance](#)

[POL-INV-10 Versement des paiements aux bénéficiaires](#)

[POL-INV-11 Réaffectation des fonds de subvention](#)

[POL-INV-13 Politique sur la révocation d'une subvention et la récupération de fonds de subvention](#)